

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 970

8 mai 2010

SOMMAIRE

Anquith Holding S.A.	46523	Luxembourg Mainstream Green River Phase 2 S.à r.l.	46548
Argo Investment Fund	46528	Luxembourg Mainstream Renewable Po- wer S.à r.l.	46556
Ataraxie Holding S.A.	46523	Luxgas S.à r.l.	46535
Bâtiself	46525	Lux Info Services S.A.	46560
Biminvest S.A.	46523	Lux Venture Finance S.A.	46521
Blue Sapphire S.A.	46519	Melanie S.A.	46533
Boracay Holding S.A.	46518	M.H. Luxembourg S.A.	46555
BRE/Nine Hotel Holding S. à r.l.	46533	Miracema S.A.	46522
Broad Development S.A.	46516	Moeller Electric S.à r.l.	46527
Calim International Holding S.A.	46522	Mondeltone S.A.	46517
Caramba Sud S.A.	46560	Moraine Finance Sàrl	46560
Carillon Holding S.A.	46524	MS International Co Ltd	46530
Cedinvest SPF S.A.	46521	Nord Europe Patrimonium	46518
Citabel Sports S.A.	46554	Nouvelle Electricité BASTIAN S.à.r.l.	46550
Cnig S.A.	46516	Ogepar S.A.	46521
Comfintex S.A.	46522	Orioles Investments S.A.	46551
Converter Technologies Holding S.A.	46525	Pecana S.A.	46554
Dexia Equities L	46534	Pierre Invest Aguessau S.A.	46519
ECM Czech Republic A.G.	46535	Pierre Invest S.A.	46519
Europe Finances et Participations S.A.	46518	PKF Abax Audit	46534
Gay Time Ltd.	46517	ReSurge Luxembourg	46556
Helikos SE	46514	Rofa S.A.	46515
Heraclite Holding S.A.	46524	Saint Aubin Développement S.A.	46515
Iridys	46516	Seven Seas S.A.	46553
Jarden Lux S.à r.l.	46548	SPF - Sierra Portugal Feeder 1	46527
JP Commercial II S.à r.l.	46530	SPF-Sierra Portugal Real Estate	46533
JP Commercial IV S.à r.l.	46529	StarCap SICAV	46524
JP Commercial VI S.à r.l.	46527	Telsi S.A.	46517
JP Commercial V S.à r.l.	46528	Tremplin S.A.	46552
JP Commercial V S.à r.l.	46528	Unirec S.A.	46520
Laval Finance S.A. Holding	46525	Unit Investments S.A.	46520
LBO Luxembourg S.C.	46526	Wilkes Holding S.A.	46520
Luxembourg Mainstream Boone County S.à r.l.	46529		
Luxembourg Mainstream Green River Phase 1 S.à r.l.	46529		

Helikos SE, Société Européenne.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 148.525.

Notice is hereby given to the holders of shares of Helikos SE (the "Company") that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders will be held on 31 May 2010 at 12.00 (noon) CET. The meeting will be held at the registered office of the Company at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

At the annual general meeting, the shareholders shall deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the management report of the board of directors and the report of the independent auditor to the general meeting for the financial year ending 31 December 2009;
2. Approval of the annual accounts for the financial year ending 31 December 2009;
3. Allocation of the result;
4. Continuation of the Company (pursuant to article 100 of the Luxembourg Law on Commercial Companies, dated August 10th, 1915, as amended) as explained in the management report and acknowledgement that there is no going concern issue given the result of the IPO;
5. Discharge to the members of the board of directors.

Pursuant to the articles of association no presence quorum is required for the general meeting of shareholders to act and deliberate validly and resolutions will be passed at a simple majority of the votes validly cast.

Pursuant to the articles of association, one or several shareholders, representing at least five percent (5%) of the Company's issued share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda by providing notice to the Company by registered letter to the attention of the board of directors, 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg prior to 26 May 2010, 18.00 CET detailing their request and the additional items of the agenda. The draft resolutions of the general meeting as well as the documents submitted to the general meeting are available on the Company's website (www.helikosgroup.com).

Documents

Copies of the proposals of the resolutions of the general meeting and the documents related to the financial statements will be on display for inspection by the shareholders from at the latest 15 May 2010 on the Company's website at www.helikosgroup.com and at the registered office of the Company.

Upon request, copies of the above-mentioned documents will be mailed to the shareholders.

Share Capital of the Company

The Company's issued share capital is set at four hundred thousand Euro (EUR 400,000) represented by (i) twenty million (20,000,000) redeemable class A shares, (ii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-four (2,105,264) redeemable class B1 shares, (iii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) redeemable class B2 shares, and (iv) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) redeemable class B3 shares.

Each share entitles the holder thereof to one vote.

Right to participate in the meeting

Any shareholder who holds one or more shares of the Company on 21 May 2010 (the "Record Date") shall be admitted to the general meeting of shareholders.

Class A Shareholders (whose shares are held through the operator of a securities settlement system or with a professional depository or sub-depository designated by such depository) should receive from such operator or depository or sub-depository a certificate certifying the number of shares recorded in their account on the Record Date.

To participate and vote in the annual general meeting, Class A Shareholders shall submit a copy of the certificate to the Company by mail to its registered office or by fax to +352 26 00 31 33 prior to 26 May 2010, 18.00 CET.

To participate and vote in the annual general meeting, Class B Shareholders shall submit a copy of their share certificate (s) by mail to the Company at its registered office or by fax to +352 26 00 31 33 in the period between 21 May 2010 and prior to 26 May 2010, 18.00 CET.

Any shareholder and/or proxyholder participating in the AGM shall carry proof of identity at the annual general meeting.

Representation

In the event that any shareholder votes through proxies, the proxy has to be filed at the registered office of the Company no later than 26 May 2010 at 18.00 CET. The proxy may be submitted by mail to the registered office of the Company or by fax to +352 26 00 31 33. Only proxy forms provided on the website of the Company,

www.helikosgroup.com shall be used and will be taken into account. One person may represent more than one shareholder.

Voting

Each shareholder may also vote in the general meeting through a voting form sent by mail or facsimile. In such case, the above described procedure regarding the right to attend and vote at the annual general meeting. Only voting forms provided on the website of the Company (www.helikosgroup.com) may be used and only signed voting forms received by mail to the registered office of the Company or by fax to +352 26 00 31 33 prior to 29 May 2010 at 18.00 CET will be taken into account.

Language

The meeting will be held in the English language.

Luxembourg, May 2010.

For the board of directors of the Company.

Référence de publication: 2010049802/250/69.

Saint Aubin Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.823.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2010* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047101/10/19.

Rofa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.638.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2010* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047102/10/19.

Iridys, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 30.663.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 mai 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010046275/696/15.

Broad Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.224.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 31 mai 2010 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010047099/10/18.

Cnig S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 102.307.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 2 juin 2010 à 10.15 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010049806/755/19.

Mondeltone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.847.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 2 mars 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *11 juin 2010* à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010049799/795/18.

Telsi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 24.148.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2010* à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047104/10/19.

Gay Time Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 23.480.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047103/10/18.

Europe Finances et Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.443.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le 28 mai 2010 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010049796/795/15.

Boracay Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.354.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2010 à 14:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010049810/795/17.

Nord Europe Patrimonium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.785.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 mai 2010 à 15.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010045479/7/21.

Blue Sapphire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.248.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2010 à 13:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010049809/795/17.

Pierre Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.994.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 mai 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 sur la loi des sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010049805/506/17.

Pierre Invest Aguessau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.993.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 mai 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 sur la loi des sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010049804/506/17.

Unirec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2010 à 11.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010049800/795/15.

Wilkes Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.236.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 28, 2010 at 1.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010049801/795/15.

Unit Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 30.253.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 20, 2010 at 11.00 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive the Management Reports of the Directors and the Reports of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 2009,
- To approve the annual accounts, the consolidated financial statements and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2009,
- Decision to distribute the dividend
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2009,
- Statutory elections,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010045462/755/22.

Cedinvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.192.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2010 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010049794/795/16.

Lux Venture Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.720.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le 28 mai 2010 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010049798/795/16.

Ogepar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 23.628.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 17 mai 2010 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Pietro LONGO de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
6. Nomination de Mme Mounira MEZIADI, administrateur de société, née à Thionville (France) le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
7. Divers.

Référence de publication: 2010045885/29/21.

Calim International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.181.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le 28 mai 2010 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010049811/795/17.

Miracema S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 50.351.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 mai 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010049803/506/17.

Comfintex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.707.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 19 mai 2010 à 11 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045493/755/19.

Anquith Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.215.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETINGwhich will be held on *May 28, 2010* at 1.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:*Agenda:*

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010049807/795/15.

Ataraxie Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.217.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETINGwhich will be held on *May 28, 2010* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:*Agenda:*

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010049808/795/15.

Biminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 95.821.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *20 mai 2010* à 11.00 heures au siège social avec pour*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045489/755/20.

Heraclite Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.229.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 28, 2010* at 2.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010049797/795/15.

Carillon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.221.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 28, 2010* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010049812/795/15.

StarCap SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 72.359.

Die Aktionäre der StarCap SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *18. Mai 2010* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2009 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der StarCap SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010045889/755/30.

Converter Technologies Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.847.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der vorzeitigen

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 28. Mai 2010 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2009
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010049795/795/15.

Bâtiself, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 14.375.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 18 mars 2010, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) démission de M. Wolfgang Werner en qualité d'administrateur délégué en date du 18.03.2010.
- 2) démission de M. Wolfgang Werner en qualité d'administrateur en date du 18.03.2010.
- 3) nomination de M. Michael Arnold, demeurant à D-66123 Saarbrücken, Kobenhüttenweg, 25, en qualité d'administrateur délégué en remplacement de M. Wolfgang Werner à partir du 18.03.2010.
- 4) nomination de M. Pascal Warnking, demeurant à D-54296 Trier, Maronenhain, 5, en qualité d'administrateur à partir du 18.03.10.

Luxemburg, le 2 avril 2010.

Référence de publication: 2010046403/15.

(100047649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Laval Finance S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 78.294.

EXTRAIT

Résolutions prises par l'associé unique, en date du 1^{er} avril 2010:

- l'associé unique accepter la démission de la société Kitz S.A. (qui entretemps a changé sa forme sociale en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur, avec effet au 01/04/2010;
- l'associé unique accepte la nomination de Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046424/15.

(100047498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

LBO Luxembourg S.C., Société Civile.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg E 3.101.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-cinq du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

- M. Marc Assa, ayant son domicile au 9, rue des Noyers, L-7303 Steinsel;
- M. Norbert Becker, ayant son domicile au 40, rue des Genêts, L-8131 Bridel;
- M. Victor Elvinger, ayant son domicile au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg;
- M. Fernand Lamesch, ayant son domicile au 340 Est 64^{ème} rue, 10021 New York, New York, Etats-Unis d'Amérique;

et

- M. Robert Dennewald, ayant son domicile au 8, Cité Rackenberg, L-2409 Luxembourg,

tous ici représentés par M. Nicolas Cuisset, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de cinq (5) procurations sous seing privé données en février 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Les comparants sont actuellement les associés de la société civile constituée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination "LBO Luxembourg S.C." (la "Société"), ayant son siège social si rue des Chaux, L-5324 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 3.101, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n°987 du 19 mai 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n°1082 du 2 juin 2006.

- Le capital social de la Société est fixé à dix millions sept cent mille Euro (EUR 10.700.000,00) divisé en neuf cent vingt mille deux cents (920.200) parts sociales de classe A et cent quarante-neuf mille huit cents (149.800) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,00) chacune.

- Les comparants sont actuellement propriétaires de l'intégralité des parts sociales de la Société.

- Par la présente les comparants prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Les comparants, en leur qualité de liquidateur de la Société, déclarent que tout le passif connu de la Société est réglé ou provisionné.

- L'activité de la Société a cessé; les associés sont investis de tout l'actif à la valeur nette comptable et ils répondront personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Les associés donnent décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire soussignée par ses nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. CUISSET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 01 mars 2010. Relation: LAC/2010/8824. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010046318/52.

(100047535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

SPF - Sierra Portugal Feeder 1, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.475.

—
EXTRAIT

- M. Adrian Perrins Ford, commissaire aux comptes, est actuellement domicilié Roehurst, Bickwell Valley, Simouth, Devon EX10 8SG, Royaume Uni.

- Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 24 mars 2010 que M. Fernando Maria Guedes Machado Antunes de Oliveira né le 2 janvier 1960 à Ramalde Porto (Portugal), ayant son adresse professionnelle Lugar do Espido, Via Norte, 4471 -909 Maia, Portugal, a été nommé en tant commissaire aux comptes de la Société avec effet au 31 mars 2010 en remplacement de M. Alvaro Carmona e Costa Portela, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010046267/19.

(100047613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Moeller Electric S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 9.145.

—
EXTRAIT

Nouveau domicile de Monsieur Darren Byrka, gérant de Moeller Electric Sàrl:

6 Chemin de Chandieu, à 1006 Lausanne en Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.*Pour Moeller Electric Sàrl*

Signature

Référence de publication: 2010046261/15.

(100047790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

JP Commercial VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 129.114.

—
AUSZUG

Die Berufsadresse von Herrn Daniel Graf von der Schulenburg, Geschäftsführer der Gesellschaft, ist mit

11, Stollbergstrasse

D-80539 München

anzugeben und der betroffene Eintrag ist dementsprechend abzuändern.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. März 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2010046262/17.

(100047704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Argo Investment Fund, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.440.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 17 mars 2010

- Monsieur Alain ROBILLARD est nommé Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction de Président pour toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Le siège social de la société est transféré du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants est modifiée comme suit:

* Monsieur Grégory GUISSARD, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Monsieur Serge KRANCENBLUM, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- La société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, a son siège social désormais situé au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à Luxembourg (L-1882).

ARGO INVESTMENT FUND

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010046513/22.

(100047444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

JP Commercial V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 129.113.

—
AUSZUG

Die Berufsadresse von Herrn Daniel Graf von der Schulenburg, Geschäftsführer der Gesellschaft, ist mit

11, Stollbergstrasse

D-80539 München

anzugeben und der betroffene Eintrag ist dementsprechend abzuändern.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. März 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2010046263/17.

(100047701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

JP Commercial V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 129.113.

—
AUSZUG

Nach ihrer Adressänderung, befindet sich der Sitz der Jargonnant Partners S.à r.l., Teilhaberin der Gesellschaft, nunmehr in:

6, rue Dicks

L-1417 Luxemburg

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. März 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2010046264/17.

(100047697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Luxembourg Mainstream Boone County S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 146.510.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 31 mars 2010 que la personne suivante a été nommée gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Ms. Eimear Cahalin, née le 21 mars 1970 à Dublin, Irlande, résidant au 28, Redesdale Road, Mount Merrion, Co Dublin, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigelberg

Signature

Référence de publication: 2010046983/20.

(100047957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

JP Commercial IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 122.170.

—
AUSZUG

Die Berufsadresse von Herrn Daniel Graf von der Schulenburg, Geschäftsführer der Gesellschaft, ist mit

11, Stollbergstrasse

D-80539 München

anzugeben und der betroffene Eintrag ist dementsprechend abzuändern.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. März 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2010046265/17.

(100047683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Luxembourg Mainstream Green River Phase 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 146.508.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 31 mars 2010 que la personne suivante a été nommée gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Ms. Eimear Cahalin, née le 21 mars 1970 à Dublin, Irlande, résidant au 28, Redesdale Road, Mount Merrion, Co Dublin, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2010046984/20.

(100047958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

JP Commercial II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 114.262.

—
AUSZUG

Die Berufsadresse von Herrn Daniel Graf von der Schulenburg, Geschäftsführer der Gesellschaft, ist mit

11, Stollbergstrasse
D-80539 München

anzugeben und der betroffene Eintrag ist dementsprechend abzuändern.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. März 2010.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Référence de publication: 2010046266/17.

(100047672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

MS International Co Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.226.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Philippe TRABER, chef d'entreprise, né à Nancy (France), le 14 juillet 1963, demeurant à F-54700 Pont-à-Mousson, 38, Le Pré Hayer.

2) Monsieur Djamel HOUARI, cogérant de société, né à Constantine (Algérie), le 24 janvier 1964, demeurant à F-54700 Maudières, 2, Allée de la Haute Borne.

3) Madame Laurence GAYET, assistante de direction, née à Paris (France), le 10 mars 1967, demeurant à F-54700 Maudières, 2, Allée de la Haute Borne.

4) Madame Ling Juan SHAO, chef d'entreprise, née à Yuyao (Chine), le 11 juillet 1969, demeurant à F-54700 Pont-à-Mousson, 38, Le Pré Hayer.

La comparante sub 3) est ici représentée par Monsieur Philippe TRABER, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "MS International Co Ltd".

Art. 3. La société a pour objet l'importation et l'exportation de peinture, meubles de bureau et particulier, de produits d'outillage,

La société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Philippe TRABER, préqualifié Vingt-cinq parts sociales	25 parts sociales
2) Monsieur Djamel HOUARI, préqualifié Vingt-cinq parts sociales	25 parts sociales
3) Madame Laurence GAYET, préqualifiée Vingt-cinq parts sociales	25 parts sociales
4) Madame Ling Juan SHAO, préqualifiée Vingt-cinq parts sociales	<u>25 parts sociales</u>
Total: cent parts sociales	100 parts sociales

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe TRABER, chef d'entreprise, né à Nancy (France), le 14 juillet 1963, demeurant à F-54700 Pont-à-Mousson, 38, Le Pré Hayer.

- 3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TRABER - HOUARI - SHAO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2010. Relation GRE/2010/990. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 1^{er} avril 2010.

Référence de publication: 2010046347/127.

(100047543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

SPF-Sierra Portugal Real Estate, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.615.

EXTRAIT

- M. Adrian Perrins Ford, commissaire aux comptes, est actuellement domicilié Roehurst, Bickwell Valley, Simouth, Devon EX10 8SG, Royaume Uni.

- Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 24 mars 2010 que M. Fernando Maria Guedes Machado Antunes de Oliveira né le 2 janvier 1960 à Ramalde Porto (Portugal), ayant son adresse professionnelle Lugar do Espido, Via Norte, 4471-909 Maia, Portugal, a été nommé en tant commissaire aux comptes de la Société avec effet au 31 mars 2010 en remplacement de M. Alvaro Carmona e Costa Portela, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010046268/19.

(100047601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Melanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 76.974.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée général ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 janvier 2010

- L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2009. L'Assemblée décide de renouveler son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010046271/16.

(100047568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

BRE/Nine Hotel Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.688.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 19 janvier 2010

En date du 19 janvier 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la résiliation de Mr Anders Braks comme Gérant de la Société, avec effet immédiat

- de nommer Mr Francesco Biscarini, né le 23 février 1971 à Perugia (Italy), résidant à 22, me Michel Welter, L-2730 Luxembourg, comme Gérant de la société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société confirme que les gérants de la société sont dorénavant: Gary M. Summers, Robert W. Simon, Cornelia M.W. van den Broek, Francesco Biscarini.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010046289/16.

(100047908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 7 avril 2010 a décidé de:

- ratifier la cooptation en date du 9 octobre 2009 de:

Monsieur Jan VERGOTE

Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

- renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE

136 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Benoît HOLZEM

69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Monsieur Frédéric BUZARE

Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Jeffrey NADAL

14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Wim VERMEIR

Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Frédéric DUJARDIN

44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jan VERGOTE

Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

représentée par Monsieur Jean-Yves MALDAGUE

136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2011

- renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS B 65.477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2011.

Pour DEXIA EQUITIES L

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010048065/38.

(100049682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

PKF Abax Audit, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 142.867.

Extrait de la réunion du Conseil d'administration du 8 mars 2010

Il est décidé à l'unanimité de nommer en tant qu'administrateur la personne suivante:

- Monsieur Luc Brucher, expert-comptable et réviseur d'entreprises résidant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy:

Le mandat de M. Brucher prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014 avec celui des autres membres du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010046290/17.

(100047814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

ECM Czech Republic A.G., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.271.

—

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 26 février 2010, il a été décidé de renouveler le mandat du commissaire, l'Alliance Révision SARL, avec siège social au 54, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010046298/17.

(100047735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Luxgas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 152.214.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of March,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared

Creos Luxembourg S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-2089 Strassen, 2, rue Thomas Edison, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 4.513,

duly represented by Christina Grosche, maître en droit, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 10 March 2010.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they wish to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Luxgas S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose

3.1 The Company's purpose is the production, extraction, exploration and distribution of energy such as gas, electricity, heat steam or other forms of energy assimilated or equivalent and all other related activities including:

- the supply, storage, trade, by purchase and sale, and the marketing of energy in all its forms for public and private needs;

- the supply of products, services and advices in the areas outlined above.

3.2 The Company's purpose is further the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and

in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.3 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office

4.1 The Company's registered office is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders**Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. In case of several managers, the board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and term of the office

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of any member of the board of managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s)

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first (1st) January of each year and shall terminate on thirty-first (31st) December of the same year.

Art. 23. Profits

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on the thirty-first (31st) of December 2010.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

Creos Luxembourg S.A. declares to subscribe all the twelve thousand five hundred (12,500) shares to be issued and to pay twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

All the shares are been entirely paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of managers is fixed at one (1).

2. The following person is appointed as manager of the Company:

Mr Alex Michels, residing at 20 Kraussebiereg, L-7664 Medernach, born on 22 November 1966 in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg).

3. The term of the office of the manager shall be for an unlimited period.

4. The address of the Company's registered office is set at L-2089 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxy holder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le onze mars,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Creos Luxembourg S.A., une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2089 Strassen, 2, rue Thomas Edison, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 4.513,

dûment représentée par Christina Grosche, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars, 2010, à Luxembourg.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Luxgas S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet

3.1 La Société a pour objet, la production, l'extraction, l'exploration et la distribution d'énergie telles que le gaz, l'électricité, la vapeur ou toutes autres formes d'énergies assimilées ou assimilables, et toutes autres activités y relatives, notamment:

- la fourniture, le stockage, le commerce, par l'achat et la vente, et la commercialisation de l'énergie sous toutes ses formes pour les besoins publics et privés;
- la fourniture de produits, services et de conseils dans les domaines définis ci-avant.

De plus, la Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social

4.1 Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente

(30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la Société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Creos Luxembourg S.A. déclare souscrire toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises et paye douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale des associés

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1. Le nombre gérants a été fixé à un (1).

2. La personne suivante est nommée gérant de la Société:

Monsieur Alex Michels, demeurant à 20 Kraussebiërg, L-7664 Medernach, né le 22 novembre 1966 à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

3. Le mandat du gérant est pour une période illimitée.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2089 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GROSCHE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2010. LAC / 2010 / 12025. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010046306/708.

(100047495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Luxembourg Mainstream Green River Phase 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 146.507.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 31 mars 2010 que la personne suivante a été nommée gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Ms. Eimear Cahalin, née le 21 mars 1970 à Dublin, Irlande, résidant au 28, Redesdale Road, Mount Merrion, Co Dublin, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010046985/20.

(100047959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Jarden Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 152.079.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of March.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Jarden Lux Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 25, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Jarden Lux S.à r.l." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 19th, 2010 not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by five thousand Euro (€ 5,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to seventeen thousand five hundred Euro (€ 17,500.-) by creation and issue of five thousand (5,000) new shares of one Euro (€ 1.-) each, along with the payment of a share premium in the amount of two hundred and nine million seven hundred and seventy-seven thousand three hundred and forty Euro (€ 209,777,340.-), payable to the share premium account of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon, Jarden Lux Holdings S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to five thousand (5,000) new shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash in the amount of two hundred and nine million seven hundred and eighty-two thousand three hundred and forty Euro (€ 209,782,340.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary and the amount of two hundred and nine million seven hundred and seventy-seven thousand three hundred and forty Euro (€ 209,777,340.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is fixed at seventeen thousand five hundred Euro (€ 17,500.-) represented by seventeen thousand five hundred (17,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Jarden Lux Holdings S.à r.l., une société constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Représentée par Madame Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Jarden Lux S.à r.l." (ci après la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mars 2010, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinq mille Euros (€ 5.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à dix-sept mille cinq cents Euros (€ 17.500,-) par la création et l'émission de cinq mille (5.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, ainsi que le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent neuf millions sept cent soixante-dix-sept mille trois cent quarante Euros (€ 209.777.340,-) payable sur le compte de prime d'émission de la Société.

Souscription - Libération

Sur ce, Jarden Lux Holdings S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour leur valeur nominale par un apport en numéraire de deux cent neuf millions sept cent quatre-vingt-deux mille trois cent quarante Euros (€ 209.782.340,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant et le montant de prime d'émission de deux cent neuf millions sept cent soixante-dix-sept mille trois cent quarante Euros (€ 209.777.340,-) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à dix-sept mille cinq cents Euros (€17.500,-) représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 mars 2010. Relation: ECH/2010/464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 avril 2010.

Référence de publication: 2010047817/102.

(100049476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Nouvelle Electricité BASTIAN S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8708 Useldange, 37, um Reebou.

R.C.S. Luxembourg B 95.159.

L'an deux mille dix, le trente mars,

Par-devant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné,

Ont comparu:

1. Monsieur Joseph RIES, maître électricien, demeurant à L-6183 Gonderange, 4, rue Hiehl,
2. Monsieur Guy ZIMMER, maître électricien, demeurant à L-8708 Useldange, 37, Um Reebou.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Les comparants Joseph RIES et Guy ZIMMER sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "Nouvelle Electricité BASTIAN S.à r.l.", ayant son siège social à L-8708 Useldange, 37, Um Reebou, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 95159,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1757 du 12 décembre 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1722 du 14 août 2007.

Le capital social s'élève à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-), représenté par mille (1000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Joseph RIES, prénommé, cinq cents parts sociales	500
2) Monsieur Guy ZIMMER, prénommé, cinq cents parts sociales	500
Total: mille parts sociales	1.000 .

Lesquels comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution.

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000.-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) à deux cent mille euros (EUR 200.000.-) sans émission de parts sociales nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale de la part sociale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) à deux cents Euros (EUR 200.-).

Les associés décident de libérer l'augmentation de capital de cent soixante-quinze mille Euros (EUR 175.000.-) par la transformation en capital des résultats reportés à concurrence de cent soixante-quinze mille Euros (EUR 175.000.-).

L'existence des résultats reportés est prouvée au notaire instrumentaire par la remise d'un projet de bilan de la société au 31 décembre 2009, signé par les associés .

Il résulte d'autre part d'un certificat signé par les associés que les résultats reportés sont toujours, à la date du présent acte, d'un montant suffisant à l'augmentation de capital.

Ces pièces resteront annexées au présent acte après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

Les associés souscrivent à l'augmentation du capital à parts égales.

Deuxième résolution.

Les associés décident d'augmenter la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) à deux cents euros (EUR 200.-) par part sociale.

Troisième résolution.

En conformité des résolutions ci-avant prises, les associés Joseph RIES et Guy ZIMMER décident de modifier l'article six des statuts de la société «Nouvelle Electricité BASTIAN S.à r.l.» pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. six.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000.-), représenté par mille (1.000.-) parts sociales d'une valeur de deux cents euros (EUR 200.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Joseph RIES, maître électricien, demeurant à L-6183 Gonderange, cinq cents parts sociales	500
2) Monsieur Guy ZIMMER, maître électricien, demeurant à L-8708 Useldange, cinq cents parts sociales . . .	500
Total: mille parts sociales	1.000 .

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Frais.

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. ZIMMER, J. RIES, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2010. Relation: GRE/2010/1059. Reçu soixante-quinze Euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 02 avril 2010.

Me Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010046307/66.

(100047443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Orioles Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 67.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010047497/9.

(100049309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Tremplin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 49.458.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société de droit français ADEXION S.à r.l., avec siège social à F-83560 Artigues, 69, Domaine du Pillaud,,
ci-après nommée "l'actionnaire unique",

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 janvier 2010

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme holding "TREMPLIN S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 49.458

ci-après dénommée "la Société",

a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 24 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 443 du 9 septembre 1995

- que le capital social de la Société est cent trente mille euros (130.000,-EUR) représenté par cent trente (130) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

- Que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare reprendre tout le passif et l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société PKF ABAX AUDIT, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy désigné "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société; lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur,

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération

- Que les titres au porteur ont été détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, lequel a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.WEILER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2010. Relation: LAC/2010/13254. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010046309/57.

(100047855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Seven Seas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 72.042.

L'an deux mil dix, le vingt-deux mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SEVEN SEAS S.A.", avec siège social à L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels

constituée sous le nom de SCARABEN Limited S.A. suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 octobre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 961 du 15 décembre 1999

modifié en adoptant sa dénomination actuelle suivant acte reçu par le même notaire en date du 20 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 501 du 14 juillet 2000

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 72.042,

L'assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude KARP, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** La société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières (SOPARFI). La Société peut emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes les mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

46554

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.WEILER, M.MAYER, C.KARP, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2010. Relation: LAC/2010/12973. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010046315/63.

(100047515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Pecana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.903.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2010

Les mandats d'administrateurs de la société E DIFAC S.A., de Madame Claudine BOULAIN et de Madame Sandrine ANTONELLI viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A., de Madame Claudine BOULAIN et de Madame Sandrine ANTONELLI sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.à.R.L (anciennement TRUSTAUDIT S.A.) vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand- Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008: Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

Extrait sincère et conforme

PECANA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010047165/30.

(100049025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Citabel Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 132.080.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010048828/9.

(100047816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

M.H. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 265A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 84.943.

L'an deux mille dix le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "M.H. Luxembourg S.A.", avec siège social au L-2221 Luxembourg, 265A, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.943, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 516 du 03 avril 2002.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Madame Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul WEILER, gestionnaire de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cents mille euros (300.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune, à un montant de trois cent trente-et-un mille euros (331.000,-EUR), représenté par mille(1000) actions d'une valeur nominale de 331,- EUR (trois cent trente-et-un euros) chacune, par augmentation de la valeur nominale de 300,- EUR (trois cent euros) pour la porter de sa valeur actuelle de 31,- EUR (trente-et-un euros) chacune à un montant de 331,- EUR (trois cent trente-et-un euros) chacune moyennant incorporation de réserves accumulées.

2.- Modification de l'article 5 des statuts suite à l'augmentation de capital.

3.- Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 300.000,- EUR (trois cent mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente-et-un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 31,- EUR (trente-et-un euros) chacune, à un montant de EUR 331.000,- (trois cent trente-et-un mille euros), représenté par 1000 (mille) actions d'une valeur nominale de 331,-EUR (trois cent trente-et-un euros) chacune, par augmentation de la valeur nominale des actions de 300,- EUR (trois cent euros) pour la porter de sa valeur actuelle de 31,- EUR (trente-et-un euros) chacune à un montant de 331,- EUR (trois cent trente-et-un euros) chacune moyennant incorporation de réserves accumulées.

Libération de l'augmentation de capital

La libération a eu lieu moyennant incorporation des bénéfices reportés à concurrence de trois cent mille euros (300.000,- EUR.)

Ainsi que ces bénéfices résultent du bilan de l'exercice 2008 dûment approuvé et dont la disponibilité a été certifiée par le conseil d'administration. La déclaration afférente du conseil d'administration, restera, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte.

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution précédente l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un trois cent trente-et-un mille euros (331.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent trente-et-un euros (331,- EUR) chacune."

46556

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ 1.700,- EUR

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: D.HOFFMANN, M.MAYER, P.WEILER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2010. Relation: LAC/2010/13768. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010046316/71.

(100047510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Luxembourg Mainstream Renewable Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.835.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 31 mars 2010 que la personne suivante a été nommée gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Ms. Eimear Cahalin, née le 21 mars 1970 à Dublin, Irlande, résidant au 28, Redesdale Road, Mount Merrion, Co Dublin, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010046986/20.

(100047960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

ReSurge Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.601.

In the year two thousand and ten, on the 25th day of March,

Before the undersigned, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1. GTCR Fund IX/A, L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware (U.S.A.) and having its registered office at c/o the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (U.S.A.), filed with the Office of the Secretary of the State of Delaware under registration number 20-4841171, (hereinafter "Fund A"),

here represented by Ms. Lauren Harris, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Chicago, on 23 March 2010.

2. GTCR Fund IX/B, L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware (U.S.A.) and having its registered office at c/o the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (U.S.A.), filed with the Office of the Secretary of the State of Delaware under registration number 20-4841221, (hereinafter "Fund B"),

here represented by Ms. Lauren Harris, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Chicago, on 23 March 2010.

3. GTCR Co-Invest III, L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware (U.S.A.) and having its registered office at c/o the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (U.S.A.), filed with the Office of the Secretary of the State of Delaware under registration number 20-5129278, (hereinafter "Co-Invest")

here represented by Ms. Lauren Harris, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Chicago, on 23 March 2010.

The said proxies, initialed *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties being the partners of ReSurge Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under R.C.S. Luxembourg B 147601, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 14 July 2009, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 1703, dated 3 September 2009. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each, up to EUR 100,000.- (one hundred thousand euro) through the issuance of 87,500 (eighty-seven thousand five hundred) new shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

3. Change to the fourth paragraph of article 10 of the articles of association of the Company to provide for joint signature power as follows:

"In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and two B managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A manager together with any B manager."

The general meeting of partners, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of partners decides to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each, up to EUR 100,000.- (one hundred thousand euro) through the issuance of 87,500 (eighty-seven thousand five hundred) new shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each.

74,515 (seventy-four thousand five hundred fifteen) of the newly issued shares of the Company have been subscribed for by Fund A at the price of EUR 74,515.- (seventy-four thousand five hundred fifteen euro) and have been fully paid up in cash.

12,425 (twelve thousand four hundred twenty-five) of the newly issued shares of the Company have been subscribed for by Fund B at the price of EUR 12,425.- (twelve thousand four hundred twenty-five euro) and have been fully paid up in cash.

560 (five hundred sixty) of the newly issued shares of the Company have been subscribed for by Co-Invest at the price of EUR 560 (five hundred sixty euro) and have been fully paid up in cash.

The proof of the existence of the EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred euro) has been produced to the undersigned notary. The cash contribution is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proxyholder is authorised to subscribe such 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred) new shares in the name and on behalf of Fund A, Fund B and Co-Invest.

Second resolution

The general meeting of partners decides that, further to the foregoing resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company is modified and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Third resolution

The general meeting of partners decides to change the fourth paragraph of article 10 of the articles of association of the Company to provide for joint signature power as follows:

"In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and two B managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A manager together with any B manager."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-)

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mars.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. GTCR Fund IX/A, L.P., une limited partnership régie selon les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.) et ayant son siège social à c/o the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (U.S.A.), immatriculée à l'Office of the Secretary of the State of Delaware sous le numéro 20-4841171, (ci-après "Fund A"),

ici représentée par Mademoiselle Lauren Harris, attorney, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chicago, le 23 mars 2010.

2. GTCR Fund IX/B, L.P., une limited partnership régie selon les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.) et ayant son siège social à c/o the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (U.S.A.), immatriculée à l'Office of the Secretary of the State of Delaware sous le numéro 20-4841221, (ci-après "Fund B"),

ici représentée par Mademoiselle Lauren Harris, attorney, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chicago, le 23 mars 2010.

3. GTCR Co-Invest III, L.P., une limited partnership régie selon les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.) et ayant son siège social à c/o the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (U.S.A.), immatriculée à l'Office of the Secretary of the State of Delaware sous le numéro 20-5129278, (ci-après "Co-Invest"),

ici représentée par Mademoiselle Lauren Harris, attorney, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chicago, le 23 mars 2010.

Les procurations signées ne varientur par les comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants étant les associés de ReSurge Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.601, constituée par acte du notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), numéro 1703 en date du 3 septembre 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500,- (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) par l'émission de 87.500 (quatre-vingt sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 100.000 (cent mille) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune."

3. Modification du quatrième paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant A et deux gérants B. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'un des gérants A avec l'un des gérants B."

L'assemblée générale des associés, après délibérations, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500,- (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros), à un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) par l'émission de 87.500 (quatre-vingt sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

74.515 (soixante-quatorze mille cinq cent quinze) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites par Fund A au prix de EUR 74.515,-(soixante-quatorze mille cinq cent quinze euros) et ont été entièrement libérées en espèces.

12.425 (douze mille quatre cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites par Fund B au prix de EUR 12.425,- (douze mille quatre cent vingt-cinq euros) et ont été entièrement libérées en espèces.

560 (cinq cent soixante) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites par Co-Invest au prix de EUR 560,- (cinq cent soixante euros) et ont été entièrement libérées en espèces.

La somme de EUR 87.500,- (quatre-vingt sept mille cinq cents euro) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné. L'apport en numéraire est entièrement affecté au capital social.

Le mandataire est autorisé à souscrire ces 87.500 (quatre-vingt sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales au nom et pour le compte de Fund A, de Fund B et de Co-Invest.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 100.000 (cent mille) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de la modification subséquente du quatrième paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant A et deux gérants B. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'un des gérants A avec l'un des gérants B."

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Harris, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2010. LAC/2010/13607. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Référence de publication: 2010046329/176.

(100047429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Lux Info Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.840.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 31/12/07

L'assemblée générale décide de ne pas reconduire le mandat d'administrateur et administrateur délégué de:

- Monsieur Thierry SCHLEGEL, né le 23 février 1967 à Sarreguemines (France), demeurant 23 rue Clément Kieffer, 57280 Maizières les Metz (France).

Son mandat prendra fin le 31/12/2007.

Luxembourg, le 31/12/07.

Signature.

Référence de publication: 2010046359/13.

(100047694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Caramba Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 130.573.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 6 avril 2010 à CineBelval au 7, avenue du Rock'N'Roll - L-4361 Esch-sur-Alzette

Reconduction des mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015:

- Monsieur Christian PENNING, né le 12 juin 1964 à Luxembourg et demeurant au 9, rue du Bois, L-4981 Reckange/Mess.

- Mademoiselle Isabelle LENTZ, née le 30 septembre 1979 à Luxembourg et demeurant au 32, rue A. Fischer, L-1520 Luxembourg.

- Monsieur Raymond MASSARD, né le 26 décembre 1957 à Rumelange et demeurant au 8, rue des Martyrs, L-3739 Rumelange.

- Monsieur Walter LAARHOVEN, né le 22 mai 1960 à Maastricht (Pays-Bas) et demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Cornelis Wilhelmus Johannes Maria VAN ERP, né le 19 août 1951 à Maasdriel (Pays-Bas) et demeurant au 5, rue d'Avalon, L-1159 Luxembourg.

Reconduction du mandat du Commissaire aux Comptes suivant jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015:

- Monsieur Antoine CLASEN, né le 16 décembre 1982 à Luxembourg et demeurant au Scheidberg, L-6689 Merttert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CARAMBA SUD S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010047065/27.

(100049108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Moraine Finance Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.079.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047885/11.

(100049668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.